



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 5 juillet 2018

CONTRAT DE TERRITOIRE

M. GEST : Si tout le monde veut bien prendre place, on va pouvoir... C'est le mois de juillet qui vous dissipe comme ça ou... ? Allez, on va ouvrir une séance en deux temps d'ailleurs puisque aujourd'hui nous avons le plaisir d'accueillir le président du conseil départemental en début de notre séance de conseil d'Amiens Métropole.

Vous savez que le conseil départemental a une politique territoriale et cette politique territoriale fait l'objet d'un contrat, d'une convention que nous devons signer avec lui en fonction d'un certain nombre de critères, mais on va y revenir.

Il se trouve que nous avons, depuis plusieurs semaines, discuté d'abord entre nous, entre les communes. Nous avons pu d'ailleurs évoquer avec l'ensemble des maires de la communauté, lors d'un récent séminaire, la répartition potentielle des crédits que le département veut bien nous attribuer. Et donc à partir de là, nous étions en mesure d'accueillir le président du département. Je crois d'ailleurs que c'est une première. Il n'y a jamais eu de président, me dit-on, du conseil général, puis départemental, qui a été accueilli ici. Donc j'accueille avec plaisir Laurent SOMON.

Nous allons donc précéder la signature officielle entre le département et Amiens Métropole de deux interventions, et je voulais bien entendu commencer par souhaiter la bienvenue aussi aux conseillers départementaux qui l'accompagnent parce que l'ensemble des conseillers départementaux concernés par le territoire d'Amiens Métropole sont également signataires de cette convention. Alors vu leur nombre potentiel – ils sont 20, ce qui fait qu'Amiens Métropole, c'est 20/46, c'est ça ? – ils signeront à un autre moment parce que ça aurait prolongé peut-être de manière trop importante la séance. Mais il n'empêche que je salue leur présence ici, en tout cas ceux qui nous ont rejoints. Certains sont à leur place habituelle, puisqu'il y a des conseillers départementaux qui sont membres d'Amiens Métropole et qui sont eux, pour le coup, à leur place normalement. Je pense à Jean-Claude RENAUX, par exemple. Mais il y en a d'autres peut-être dans... Olivier JARDÉ, par exemple. En jouant à ce jeu-là, je vais à coup sûr en oublier !

En tout cas, bienvenue à tout le monde et je cède la parole sans plus tarder à Laurent SOMON.

M. SOMON : Merci Monsieur le Président.

Je salue toutes et tous que je n'aurais pas salués à l'entrée dans cette salle.

Je suis ravi effectivement d'être présent parmi vous pour officialiser la signature du contrat de territoire entre le département et la métropole amiénoise. C'est effectivement la première fois, semble-t-il, que le président du département s'exprime devant l'assemblée officielle de la métropole amiénoise. Je trouve que c'est un symbole très fort qui démontre combien le département est soucieux bien sûr d'appuyer tous les territoires et en particulier celui tout particulier et tout important qu'est la métropole amiénoise, Monsieur le Président.

Cette contractualisation, c'est en fait l'aboutissement d'une discussion au niveau de la collectivité départementale, et j'en profite pour saluer l'ensemble des conseillers départementaux qui sont là, pour savoir quel pouvait être l'appui de la collectivité envers les territoires, tous les territoires du département, les intercommunalités au nombre de quinze aujourd'hui sur notre département.

Je pense que les modalités de ce contrat vous ont été exposées par le vice-président en charge de cette politique territoriale, Stéphane HAUSSOULIER, qui a dû venir faire, j'allais dire, la tournée des popotes pour expliquer ce qu'étaient les priorités du département et sur lesquelles nous souhaitions contractualiser, mais j'y reviendrai dans quelques instants.

Tout d'abord, c'est l'occasion d'échanger un petit peu sur les politiques départementales et comment le département peut soutenir aussi les initiatives locales et métropolitaines en particulier.

Vous savez qu'en 2015, quand nous sommes arrivés à la majorité, enfin que la nouvelle majorité est arrivée au conseil départemental, nous avons tous et toutes été chahutés par la nouvelle loi NOTRe qui a re-spécifié un certain nombre de compétences et notamment, pour le département, qui a supprimé la clause de compétence générale, ce qui a été une révolution dans cette collectivité puisque, auparavant, le département pouvait s'occuper de tout ce qui pouvait l'intéresser ou dont il souhaitait s'intéresser.

Aussi nous avons été, en 2014, comme toutes les collectivités, bloc communal compris bien entendu, touchés par les modifications de dotations de fonctionnement versées par l'État aux collectivités locales. Et je dirai : si vous, vous avez eu la chance, en 2017, d'avoir été exonérés de la deuxième moitié parce que le bloc communal en a été exonéré, ça n'a pas été le cas pour le département.

Et je voudrais commencer par vous dire, non pas pour me plaindre mais pour vous dire un petit peu les difficultés que nous avons rencontrées au-delà de cette révolution institutionnelle, les modifications financières que ça impliquait pour notre collectivité puisque sachez que depuis 2014, en cumulé – j'en profite pour saluer Madame le Maire et vous me permettrez de lui dire bonjour – nous avons, depuis 2014, 2015, 2016 et 2017, au 31 décembre 2017, un cumulé de non-perçu en dotations de 80 millions €.

Pourquoi je vous donne ce chiffre et le deuxième qui va suivre ? C'est parce que ce sont deux chiffres qui sont assez symboliques : 80 millions €, c'est le montant annuel, en moyenne, des investissements réels que le département peut faire chaque année.

Le deuxième chiffre, c'est que vous savez que le département a en compétences la solidarité sociale, bien sûr au premier chef, et la solidarité territoriale. La solidarité sociale, c'est notamment la gestion d'un certain nombre d'allocations nationales que sont les trois allocations que vous connaissez : le revenu de solidarité active (le RSA), la prestation de compensation du handicap (la PCH), et la troisième qui va me revenir, l'APA bien sûr, l'allocation personnalisée d'autonomie, pour lesquelles, depuis 2002, depuis la création de l'APA, nous avons une non-compensation de la part de tous gouvernements confondus de 600 millions €, c'est-à-dire en fait une année de fonctionnement grosso modo de la collectivité départementale.

Tout ça pour vous dire que bien entendu, compte tenu de ces difficultés, le département n'est pas resté les bras ballants et, en 2015, a décidé de re-balayer l'ensemble des politiques de la collectivité en fonction bien sûr de la loi et puis aussi en fonction de ses disponibilités financières. Et un certain nombre d'éléments, j'allais dire cardinaux, ont été définis, sur lesquels nous ne dérogeons pas pendant ce mandat.

Le premier, c'était tout d'abord de ne pas augmenter les impôts, de prendre l'engagement que pour ce mandat, ces six années, entre 2015 et 2021, le département n'augmenterait pas les impôts pour lesquels il peut naturellement jouer parce que nous considérons bien sûr qu'ils avaient été suffisamment augmentés pendant les années précédentes et que les ménages étaient un peu à saturation de l'augmentation de ces impôts. Et je crois d'ailleurs qu'un certain nombre de collectivités ont fait la même chose dont d'ailleurs, me semble-t-il, Amiens Métropole, ce que je peux saluer également.

Le deuxième élément, c'est que vous savez que nous avons en compétence, j'allais dire presque régalienne, outre la solidarité sociale, la voirie départementale, et que par conséquent, nous avons décidé de remettre à niveau la voirie départementale qui, comme chacun sait, dans les collectivités en général, est un peu la variable d'ajustement des budgets et nous étions tombés à des montants qui n'étaient pas suffisants pour permettre une rénovation satisfaisante de nos voiries départementales. On était tombés à près de 13 millions € sur l'ensemble de la voirie départementale. Or les études montraient que pour deux mandats il aurait fallu mettre de 21 à 23 millions € sur nos routes pour remettre à niveau l'ensemble du patrimoine départemental.

Nous n'avons pas pu aller jusque-là malheureusement parce que les capacités financières ne le permettent pas et donc nous sommes allés un peu à une moyenne qui a quand même nettement augmenté : nous en sommes entre 19 et 20 millions par an pour permettre, encore une fois, d'améliorer les conditions de notre réseau routier. Sachant que si vous regardez les informations, en général, dans un accident sur deux, l'état de la route est mis en cause et que par conséquent il était nécessaire, indispensable, et surtout si on ne voulait pas voir encore l'état se dégrader davantage et les coûts augmenter, de faire un effort conséquent dans ce domaine.

Le troisième domaine, qui rejoint un petit peu celui des allocations de solidarité, c'est naturellement la responsabilité qu'a le département en matière des personnes âgées et des personnes handicapées et donc la priorité qui est donnée aussi bien sûr au maintien à domicile des personnes âgées et bien sûr l'accueil des personnes handicapées, soit en famille, soit en établissement.

Le quatrième point, c'est l'insertion aussi en rapport avec le versement et la gestion des allocations de solidarité. Bien sûr, nous cherchons à essayer autant que faire se peut à ce que le nombre d'allocataires du RSA diminue. Je ne vais pas vous décliner l'ensemble des processus que nous utilisons pour essayer d'améliorer cette situation, mais j'en citerai deux en particulier :

- Une contractualisation de convention que nous avons passée avec la région, notamment dans le cadre des 500 000 formations qui avaient été générées par le gouvernement HOLLANDE, enfin lors de la présidence HOLLANDE, en direction des régions. Et nous avons réussi avec Xavier BERTRAND, président de région, à contractualiser un certain nombre de places sur les cinq départements des Hauts-de-France pour faire en sorte que les allocataires du RSA soient, pour une partie, prioritaires sur ces formations initiales ou même sur les formations qualifiantes. Et nous avons donc, en 2017, eu la chance, avec ce processus-là mais aussi un autre dont je vais vous parler, de réussir à baisser de 7 % le nombre d'allocataires du RSA dans ce département. Malheureusement, force est de constater qu'en 2018, le début de l'année n'est pas aussi favorable. J'ose espérer que la croissance reprendra et qu'elle nous permettra, avec les dispositifs mis en place, de pouvoir résorber pour partie ce nombre d'allocataires et que chacun puisse retrouver un emploi alors qu'il y a beaucoup de demandes, mais que malheureusement les formations ne sont souvent pas adaptées.
- La deuxième chose par rapport à ces dispositifs que nous avons mis en place, c'est en particulier, et je tiens à le dire parce que souvent on dénigre un peu Pôle emploi, le dispositif que nous avons mis en place avec Pôle emploi et le département pour permettre ce qu'on appelle un accompagnement globalisé qui permet de faire un binôme à la fois d'un agent de Pôle emploi sur la recherche des disponibilités, des bilans de compétences des allocataires et en même temps des recherches de postes disponibles dans les entreprises, et puis associé à un personnel du département pour lever un peu les freins sociaux qui existent pour pouvoir accéder, soit à cette formation, soit à cet emploi. Je pense en particulier aux gardes d'enfants, à la mobilité, aux problèmes de logement qui sont souvent

des éléments qui bloquent la possibilité des allocataires de pouvoir accéder, soit à la formation, soit à un emploi.

Le cinquième point qui est également très important pour nous, mais qui est naturellement très lié avec la métropole amiénoise, c'est le développement de l'aménagement numérique du département et d'Amiens Métropole bien entendu, puisque vous savez qu'à l'origine l'agence SUSI avait été créée avec Amiens Métropole et le département, et qu'aujourd'hui, au travers du syndicat mixte Somme Numérique, même si pour la métropole amiénoise c'est dans le cadre d'un partenariat qui a été mené avec des opérateurs privés, ce n'est pas le cas pour le reste du département, sauf Abbeville, et que par conséquent le département aide à ce développement.

Sachez, pour les communes qui seraient concernées ici, et il y en a, qu'aujourd'hui le SDTAN 1, donc le schéma départemental d'aménagement territorial numérique, se termine. Il aurait dû être terminé en fin 2017. Malheureusement, il a pris un peu de retard. Il devrait l'être fin 2018. Et que le SDTAN 2 a été validé par l'ensemble des partenaires, et notamment de l'État, et que par conséquent le SDTAN 2 pour lequel, moi, je dis qu'il faudrait qu'il soit avec la FTTH en particulier soit pour 2024, même si le gouvernement dit qu'il faut que ce soit pour 2022. J'espère qu'on le pourra, mais en tous les cas, je préfère par sécurité, à la fois en termes d'offre de personnel disponible pour pouvoir faire les travaux et de disponibilité de matériaux, la fibre, pour que les gens n'aient pas de mauvaise surprise et aient des regrets de ne pas être servis assez vite, de dire plutôt un déploiement global sur l'ensemble du département en 2024 plutôt qu'en 2022.

Trois plaques ont déjà été développées, je ne vais pas vous les... Il y a le Vimeu industriel, Albert et la Nièvre, et cinq autres plaques devraient être développées dans le SDATN 2 pour permettre cette couverture dès 2024.

Le cinquième point important aussi sur lequel je veux revenir bien sûr, c'est les collèges. Vous savez que le département est en responsabilité des collèges. Je sais que c'est un sujet qui a fait un petit peu la une voici quelque temps. Ça reste la priorité du département et j'en veux pour preuve les moyens qui sont alloués par la collectivité à cette compétence.

Sachez que notamment, par exemple, nous avons repris un plan pluriannuel d'investissement que nous revoyons, compte tenu des disponibilités financières, et pour lequel nous souhaitons mettre en avant l'efficacité énergétique de tous les bâtiments du département pour permettre à la fois de lutter contre le réchauffement climatique et à la fois bien sûr d'avoir des dépenses de fonctionnement qui soient diminuées.

Et puis nous avons aussi la volonté, dans ces collèges, de faire une maintenance accrue. Sachez qu'en 2015, le montant alloué pour les collèges du département, les 50 collèges publics du département, dont 11 sur la métropole amiénoise, c'était 900 000 € de maintenance seulement et nous sommes passés à plus de 3 millions € aujourd'hui parce qu'il y a une nécessité, si on ne veut pas qu'ils se dégradent davantage et d'avoir des coûts de grosses réhabilitations, voire de reconstruction, trop importants, de faire en sorte que tous les collèges puissent bénéficier de ces améliorations énergétiques, de ces améliorations immobilières pour accueillir dans les meilleures conditions tous les élèves de ce département et pour que bien sûr ce soit *in fine* la réussite scolaire qui soit au bout.

J'ajouterai enfin que nous avons remis un peu à plat, et ça a été une grosse difficulté en 2015, tout ce qui était la politique culturelle et sportive, sachant que vous savez que c'est une compétence partagée qui n'est pas une compétence qui a été dévolue à l'une ou l'autre des collectivités. Mais qu'aujourd'hui la CTAP (la Conférence territoriale de l'action publique) que diligente la région n'a

pas encore été mise en place pour permettre de définir qui faisait quoi au niveau de la région, au niveau des départements, au niveau des intercommunalités et au niveau des communes. C'est un sujet sur lequel nous travaillons pour faire avancer les choses afin de ne pas avoir les déconvenues qu'on a pu avoir ou que les associations sportives ou culturelles ont pu avoir en 2015.

Nous avons cherché à redéfinir la politique culturelle du département et en particulier de mettre en place, ce qui aurait dû être fait depuis 2012, de mémoire, même avant, 2007 me semble-t-il, le schéma départemental des enseignements artistiques que nous avons mis en place en 2015 pour permettre justement, avec l'appui des pôles artistiques qui notamment sont essentiellement sur la métropole amiénoise, de pouvoir décliner dans tous les territoires de ce département et pour tous les publics une politique culturelle et une politique sportive afin que l'ensemble de la population qui le souhaite puisse y avoir accès.

J'ajouterai enfin que nous avons souhaité maintenir un taux d'investissement suffisamment important, je vous l'ai dit tout à l'heure, à hauteur de 70 à 80 millions € par an, parce que nous avons considéré que c'était presque d'intérêt public pour le tissu économique local, car sachez que tant en matière de travaux qu'en matière de marchés de fournitures, aujourd'hui, 75 % des marchés du département bénéficient aux entreprises locales des Hauts-de-France et entre 65 % et 70 % aux entreprises samariennes, et qu'un euro du département investi par lui-même pour ses investissements propres ou par le biais des intercommunalités ou des communes, ce sont 7 à 8 € qui sont investis. Donc on voit bien l'effet de levier, même si ça paraît trop peu pour certains. 70 millions € génèrent naturellement un nombre d'investissements suffisamment conséquent pour revitaliser le tissu économique local. Sachant que nous, nous avons une politique aussi d'allotissement, comme je pense que vous l'avez peut-être le plus souvent ici, pour faire en sorte que les entreprises locales puissent répondre au mieux aux marchés publics et en particulier aux marchés départementaux.

Enfin je voudrais dire que naturellement, je conclurai par là, l'ambition départementale bien sûr, c'est aussi l'ambition partagée de sa capitale et de sa métropole ainsi que de tous ses territoires. C'est donc ça qu'on appelle la responsabilité de l'équilibre territorial, ce à quoi nous sommes naturellement vigilants. Et même si on me considère comme un président défenseur de la ruralité, je n'oublie pas la ville et l'urbain ou le périurbain.

Par conséquent, on veille, au département, à faire en sorte que cet équilibre territorial soit respecté et j'en veux pour preuve, hier ou avant-hier, la signature que j'ai faite dans l'est de la Somme avec le PETR sur Cœur des Hauts-de-France avec Philippe CHEVAL, le président, l'accompagnement que nous mettons en œuvre avec le syndicat mixte avec peut-être demain une coopération sinon une fusion avec le futur parc national régional à l'ouest.

Ce n'est pas bien sûr la volonté d'avoir une hégémonie du département sur l'ensemble des collectivités. C'est bien d'accompagner toutes les collectivités sur tous les territoires et de permettre bien sûr d'en avoir quelque part la définition nous-mêmes et de choisir un petit peu les priorités départementales.

Tout ça pour en revenir à ce contrat finalement, parce que vous allez dire où est-ce qu'il est parti, parce que ce contrat vise naturellement à accompagner, au travers de ces 80 millions € d'investissement que nous faisons par an, les collectivités territoriales et en particulier ce soir la métropole amiénoise, à hauteur donc d'une part fixe de 6 073 550 € et d'une part de bonification d'un montant de 2 260 093 €.

Alors oui, il y a une part fixe, je vais y revenir quelques instants, telle qu'elle a été définie par l'assemblée départementale, et une part de bonification sur des compétences que l'on souhaitait voir investir par les collectivités locales et le bloc communal en particulier sur des politiques départementales.

Il y avait quatre éléments sur lesquels... Parce que c'est un contrat. Un contrat, vous savez, ce n'est pas comme un pacte financier où on n'a pas à discuter. Ici, c'est un vrai contrat où on a pu discuter de savoir ce que vous souhaitiez mettre comme investissements et ce que nous, on souhaitait que vous fassiez comme efforts pour vous investir sur des politiques départementales dans la métropole amiénoise. Et en particulier, donc, il y avait dans cette part de bonification quatre éléments qui étaient retenus sur lesquels nous souhaitons que les territoires s'investissent.

C'était bien sûr la culture, car nous considérons qu'il faut essayer d'irriguer par la culture tous les territoires. Hier, il n'y avait que trois territoires qui étaient vraiment contractualisés avec le département : l'Abbevillois, le Santerre Haute-Somme et la Nièvre et Somme. Quatre pardon ! J'ai oublié aussi le Val de Somme. Et nous souhaitons que par équité territoriale, cette culture puisse être répandue sur l'ensemble des autres espaces et donc on a incité financièrement à ce que les gens s'y investissent par ce biais. Aujourd'hui, tout le monde quasiment s'est lancé dans cette opération.

Le deuxième – je vous ai dit qu'on était en responsabilité des allocataires du RSA – c'était de faire en sorte que vous privilégiez un certain nombre d'emplois sur les allocataires du RSA. Alors nous le faisons nous sur les clauses des marchés, je vous l'ai dit tout à l'heure, avec des clauses sociales qui permettent de mettre un pied à l'étrier aux allocataires du RSA. Nous avons souhaité aussi que les collectivités s'investissent, investissent ce domaine au travers des emplois aidés, au travers des chantiers d'insertion.

Malheureusement, le constat est un peu amer. D'une part, les lois ont changé et le nombre d'emplois aidés a été divisé par deux et donc n'aident pas les collectivités à s'engager dans cette démarche. Et d'autre part, la réalité fait qu'on a quand même des difficultés à pouvoir... Aujourd'hui, si vous deviez... Vous avez 44 %. Ça, je le dis toujours à Brigitte, qui dit qu'elle a beaucoup d'allocataires du RSA sur la ville d'Amiens. Effectivement, la métropole amiénoise, c'est 44 % des allocataires du RSA. Par conséquent, ce n'était quand même pas... On demandait que 1 % des allocataires du RSA puissent être mis à l'étrier... enfin qu'on puisse leur donner une proposition d'emploi au travers des emplois aidés dans les collectivités, ce qui représentait pour la métropole amiénoise 84 emplois. Malheureusement, on ne les a pas recensés. Mais pour autant, je vais y revenir dans un instant, vous dire que ça n'obère pas la possibilité d'avoir l'enveloppe globale.

Le troisième sujet sur lequel nous souhaitons aussi que les collectivités s'investissent, c'est le maintien des personnes âgées à domicile, sachant que quand on regarde l'évolution de la population et de la démographie dans ce département, on voit bien que la natalité baisse considérablement et que par contre le nombre de personnes âgées augmente et qu'il y a naturellement là un sujet qui s'impose à nous dans les années à venir et qu'il faut prendre à bras-le-corps.

Enfin le dernier point, c'était justement dans le cadre social parce que ça reste quand même le cœur de métier de l'assemblée départementale : c'est d'inciter un certain nombre de collectivités, notamment d'intercommunalités, qui prennent de plus en plus de compétences et de services au bénéfice des habitants et des familles de ce département, de pouvoir créer un CIAS qui permet d'aider justement les gens qui sont en difficulté, en précarité. Mais je crois qu'ici c'est un peu plus

complicqué parce qu'entre la ville et la métropole et les différentes communes, c'était un peu plus compliqué.

Toujours est-il que sur cette enveloppe et compte tenu de la spécificité justement de la métropole amiénoise et de la volonté du département de soutenir la métropole amiénoise, c'est naturellement que cette part bonifiée soit bonifiée sans que vous ayez à remplir l'ensemble des quatre critères.

Mais comme je m'y suis engagé, compte tenu vraiment des spécificités de la métropole amiénoise, que vous puissiez en bénéficier et vous aurez donc ces 8 260 093 € sur ce contrat de territoire que nous allons signer dans quelques instants.

Il n'empêche qu'au-delà, ça peut paraître peu sur la période 2017-2020, le département répond souvent très vite, souvent même dans la précipitation, aux sollicitations de la métropole amiénoise. J'en citerai deux pour vous dire combien nous sommes réactifs et très attentifs.

Le premier c'est le carrefour Amazon, dont nous allons faire la visite demain, qui devrait ouvrir d'ici quelques jours, où on m'a demandé, j'allais dire, quelques semaines avant que la signature puisse se faire et comme condition suspensive à la signature. Et naturellement on a accompagné avec la commune de Boves, je tiens à le dire aussi, la réalisation de ce giratoire.

Et enfin le deuxième point où là ça n'a pas été en 15 jours qu'il a fallu se décider mais en 5 minutes, sur un coup de fil du préfet de région, pour le fameux barreau Creil-Roissy où on m'a sollicité par téléphone parce que je ne pouvais pas être là à la réunion et on m'a demandé de savoir si le département s'engagerait sur les montants prévus à 320 millions €. Et naturellement on a répondu très positivement dans les 5 minutes, sachant que c'est bien sûr une opportunité pour la métropole amiénoise, mais c'est aussi une opportunité pour le département.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je voulais vous dire sur les politiques départementales. Je solliciterai les vice-présidents en charge de la politique sociale du département, comme on l'a fait pour la politique territoriale, comme ça a dû être fait, sinon en assemblée, en tout cas au bureau sur la politique culturelle, pour que le département puisse venir présenter la politique sociale du département parce qu'on ne fait rien les uns sans les autres. On a besoin, notamment en matière de politique sociale, que les uns et les autres nous travaillions ensemble. Ce contrat de territoire en est la parfaite illustration. Mais sur bien des domaines encore nous avons à travailler. Et comme je l'ai dit à l'Association des maires voici quelques semaines ou quelques mois maintenant, nous avons beaucoup de choses à nous dire et nous avons beaucoup de choses à faire ensemble.

M. GEST : Merci cher président.

Quelques mots de réponse à propos de ce contrat.

D'abord pour dire que ce contrat a deux vocations.

La première, c'est effectivement de présenter la politique du département devant une collectivité comme la nôtre. C'était une occasion de le faire. C'est une bonne occasion de la présenter et par avance je réponds favorablement à la demande qui vient d'être faite sur le fait de venir présenter plus précisément la politique sociale, même si ce n'est pas véritablement la compétence d'Amiens Métropole, et bien sûr la politique culturelle dans la mesure où là effectivement nous sommes engagés dans un pacte culturel depuis maintenant plus de 3 ans.

Le deuxième motif de ce contrat, c'est bien sûr de répartir des aides à l'endroit de nos projets que l'on a pour habitude généralement de qualifier de structurants, qu'ils soient d'ailleurs structurants pour Amiens Métropole, mais également pour la ville d'Amiens ou pour les autres communes qui sont aujourd'hui au nombre de 39, puisque depuis le 1^{er} janvier chacun sait que l'on a 6 communes de plus au sein d'Amiens Métropole.

Le travail que l'on a été amenés à faire à propos de ce contrat, c'est bien sûr d'abord de répondre aux critères qu'a fixés le département, et j'ai toujours considéré qu'il était logique qu'une collectivité ait sa propre politique, ait sa politique de structuration, en l'occurrence pour ce problème du département. Et je l'ai tellement d'ailleurs toujours dit que je crois que les premières politiques départementales globalisées comme celles d'aujourd'hui ont été mises en place lorsque j'étais moi-même président du conseil général. Par conséquent, je trouve tout à fait normal qu'un département ou la région d'ailleurs décide de ses politiques et demande aux collectivités qu'il aide de bien vouloir mettre en place des actions qui rentrent dans le cadre des politiques fixées par la collectivité départementale.

Alors c'est vrai que c'était un peu plus difficile pour nous. On a trouvé que les critères qui étaient envisagés, en tout cas pour certains, étaient plus faciles à mettre en œuvre dans les communautés de communes généralement rurales qu'ici en ville. Mais on s'y est pliés volontiers et on remercie le président de la compréhension dont il a su faire part pour nous permettre de bénéficier de l'ensemble des bonus ou du bonus qui est appliqué, comme cela vient d'être expliqué par Laurent SOMON à l'instant.

Donc bien entendu, on aurait bien aimé pouvoir bénéficier, comme il fut un temps, des politiques thématiques et notamment s'agissant de l'équipement aquatique que nous réalisons actuellement et qui ouvrira pour début juillet 2019. Mais enfin bon, j'ai bien noté que d'abord, lorsqu'il était encore question d'une politique dans ce domaine, aucun dossier n'avait été déposé par la communauté d'agglomération, bien qu'on ait à l'époque parlé de soi-disant 4^e piscine. Et vous verrez dans quelque temps combien il peut être relatif de parler d'une 4^e piscine quand on regarde l'état de certaines piscines existantes sur la métropole.

Le deuxième sujet que nous avons été amenés à voir, c'est bien sûr d'arbitrer entre les projets parce que même avec une enveloppe d'un peu plus de 8 millions €, bien évidemment les projets que l'on pouvait mettre, ceux structurants d'Amiens Métropole, ceux de la ville d'Amiens, même si les critères... comment dirais-je... pris par le département ne correspondent pas énormément aux politiques que la ville d'Amiens peut mettre en place, et bien sûr les projets de toutes les autres communes, ça dépassait largement cette enveloppe. Et il nous a donc fallu arbitrer les choses.

Je remercie la compréhension de toutes les communes qui présentaient des projets parce que nous avons dû revoir les ambitions un peu à la baisse et puis même pour l'une d'entre elles, je la cite parce que j'en suis navré pour elle, la commune de Rumigny qui a un projet d'aménagement de salle qui est ô combien nécessaire dans la commune, nous n'avons pas pu trouver la possibilité que ce dossier soit retenu dans le cadre des politiques du département. C'est le seul cas, mais évidemment je ne peux que le regretter au passage, tout en comprenant encore une fois ce que je viens d'indiquer précédemment, c'est-à-dire la volonté du département d'appliquer une politique dans sa cohérence et c'est tout à fait compréhensible.

Donc il fallait parfois aussi trouver des alternatives pour que ces dossiers rentrent bien dans les clous des politiques voulues par le département. Nous avons su le faire entre les services du département et les services d'Amiens Métropole. Et je veux d'ailleurs remercier l'aspect souplesse qu'il y a dans les contrats, dont j'ai bien noté que d'ailleurs si d'aventure un des projets ou deux

projets ne pouvaient pas, pour des raisons x ou y, se réaliser, on pouvait leur substituer d'autres projets, bien sûr pendant la durée du contrat. C'est dire que moi, je souhaite saluer cela parce qu'il faut toujours essayer de garder, autant que faire se peut, de la souplesse dans ces dispositifs.

Je dois dire qu'on a parfaitement compris les difficultés financières du département, d'autant que les difficultés financières du département, toutes les collectivités territoriales les connaissent et que nous n'y avons pas échappé à Amiens Métropole et à la ville d'Amiens, par exemple, puisque le total des recettes non reçues de l'État est à hauteur de 50 millions. Donc on n'est pas aux 80 du département, mais... comment dirais-je... c'est loin d'être négligeable bien évidemment.

Et je dois dire qu'on s'est réjoui que l'année dernière une recette qui va au département, les droits de mutation, augmente assez sensiblement et on s'est dit qu'après tout on est des bons contributeurs parce que toute la politique de logement que nous avons sur Amiens contribue sans doute assez largement à cette augmentation des droits de mutation sur l'ensemble du département et on ne peut que se réjouir de voir le département être moins en difficulté qu'il ne l'était grâce aux politiques qui ont été mises en place.

On pense comme vous que la priorité, ça demeure la bataille de l'attractivité. On est dans un monde où tout bouge, où la concurrence entre les territoires se fait toujours plus vive, notamment depuis la fusion des régions, et nous avons besoin d'amplifier le rayonnement de nos collectivités respectives. Il en va de notre image et notre image, elle joue un rôle important sur justement les implantations qui peuvent éventuellement se faire, et il y va de notre capacité à continuer à attirer les créateurs de richesse et d'emplois, ce que nous essayons de faire depuis maintenant quelques années.

Et j'en profite pour rebondir sur ce que le président SOMON disait à l'instant et qu'il a considéré comme des décisions rapides à prendre, ce que je peux également vérifier et attester, s'agissant de deux projets qui sont extrêmement importants non seulement pour Amiens Métropole, mais pour l'ensemble du département.

Quand il s'agit effectivement de prendre une décision concernant l'arrivée d'une très grosse entreprise sur le territoire de la Somme, on est tous obligés de réagir vite. Et ce matin, alors qu'avec la présidente de la chambre de commerce nous accueillions une nouvelle entreprise sur le territoire d'Amiens Métropole, à savoir l'arrivée de Chronopost qui va investir sur le territoire de Glisy – dès mars 2019, ils seront installés –, on se disait que décidément effectivement si on était remerciés de la vivacité, de la réactivité des collectivités, c'est parce que nous sommes amenés effectivement à prendre des décisions quelquefois qui peuvent paraître rapides, mais qui demeurent tout à fait indispensables.

Amazon avait sollicité le département pour la réalisation du rond-point qui est en train d'ailleurs de se faire et on remercie le département d'avoir répondu positivement. Amiens Métropole avait tout simplement décidé d'investir dans un aménagement routier avant même de savoir si nous allions être retenus par la société Amazon. Donc on est amenés à faire évidemment des réactions extrêmement rapides.

De la même façon, lorsqu'enfin on arrive à trouver un accord global sur le barreau Creil-Roissy et qu'aujourd'hui la question n'est pas de savoir si on va réaliser le barreau, mais la question est de savoir quand. Et ça, ça dépendra exclusivement des moyens que l'État décidera de mettre sur le volume des infrastructures. Là encore, il fallait effectivement trouver la réponse et le département, comme celui de l'Oise d'ailleurs, comme les collectivités qui jusqu'à présent n'étaient pas sollicitées, que ce soient les agglomérations ou les communes, comme dans l'Oise, Compiègne...

comment dirais-je... notamment et j'oublie les... Creil bien sûr ! Il faut savoir répondre parce qu'il en va évidemment de l'avenir sur des décisions sur des sujets aussi importants que celles-là.

Alors bien sûr le logement, le commerce, la revitalisation des centres-bourgs, les pratiques sportives et culturelles, le tourisme, ça, c'est autant de leviers que nous pouvons et que nous devons d'ailleurs conjointement actionner pour offrir une qualité de vie toujours meilleure pour continuer non seulement de vivifier les communes, mais également d'attirer de nouveaux habitants. Mais il faut aussi être présent le moment venu sur les gros dossiers structurants.

Donc moi, je voulais simplement bien sûr remercier le département de nous attribuer ces 8 200 000 € que nous allons consacrer aux équipements, aux services et aux espaces publics. Je voulais préciser qu'une partie importante de cette somme est affectée bien sûr aux projets d'Amiens Métropole. Une petite partie est attribuée à la ville d'Amiens. Mais nous avons voulu, contrairement à ce qui se faisait antérieurement, que les communes de l'agglomération puissent aussi en bénéficier. Donc, c'est la raison pour laquelle il y a 25 projets éligibles qui, semble-t-il, ont tous été retenus par le département.

Alors, je voulais conclure mon propos, mon cher Laurent, en te disant la chose suivante, d'ailleurs c'est toi-même qui l'as indiquée tout à l'heure : nous avons beaucoup de choses à nous dire et nous avons beaucoup de choses à faire ensemble. J'en suis totalement convaincu et je suis complètement convaincu, depuis très longtemps, qu'une grande agglomération ne peut vivre convenablement avec un désert autour d'elle et qu'inversement un département a tout à gagner à voir sa capitale départementale être la plus tonique et dynamique possible parce qu'elle a indiscutablement un effet d'entraînement sur l'ensemble du département. Alors je pense que c'est une politique gagnant-gagnant de contractualiser entre le département et Amiens Métropole, et donc ce que je veux simplement souhaiter, c'est que nous allons, avec cette convention mais avec d'autres actes, dont ceux qui ont été évoqués déjà aujourd'hui, contribuer à ce que nous gagnions ensemble.

Il nous reste donc à signer.

S'il y a des interventions, tu ouvres le jeu. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention concernant la convention ? Monsieur MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui, Messieurs les Présidents, chers collègues, je serai évidemment très bref et naturellement je ne vais pas remercier le président du conseil départemental pour le contenu sonnant et trébuchant de cette convention. Mais je manquerais à tous mes devoirs si je ne soulevais pas une question que je ne manque pas de soulever depuis de trop longues années de mon point de vue concernant ce type de convention passée entre le département et la métropole, puisque je constate, pour le déplorer – et donc je profite de l'occasion de votre venue, dont je vous remercie, pour vous en faire part directement –, que cette convention, comme toutes les autres précédentes, prévoit que d'une certaine façon la métropole fasse le travail de tri entre les projets communaux, donc qui ne relèvent pas de la compétence intercommunale, et que c'est finalement à notre assemblée, à notre travail commun à l'intérieur de la communauté qu'il revient de faire le tri pour savoir quels sont les projets communaux, j'insiste, que nous vous présentons à l'intérieur de cette convention.

Il me semble qu'une bonne pratique des responsabilités de chacun et de chacune des collectivités territoriales, dans le respect de ses compétences, serait que nous ayons au sein de cette instance à travailler sur les projets intercommunaux et puis que par ailleurs une enveloppe soit réservée aux

projets communaux, et que le travail de filtre, qui évidemment est nécessaire, puisse être fait par les conseillers départementaux, dont pourtant je ne suis évidemment pas le porte-parole.

Je ne sais pas si j'ai été très clair, mais c'est un point qui me tient à cœur parce que depuis que ce type de convention existe... Ça fait donc des années et des années que nous soulevons cette difficulté. J'ai voulu profiter de cette occasion qui m'est donnée pour l'exprimer de vive voix devant vous.

Je vous remercie.

M. GEST : Monsieur le Président.

M. SOMON : Oui, j'entends bien.

Nous avons une politique effectivement en direction des communes, mais nous l'avons ciblée essentiellement sur les communes de moins de 1 000 habitants compte tenu que vous connaissez la typologie des communes sur ce département avec très peu de communes de plus de 500 habitants, et qu'il ne vous a pas échappé que dans la loi NOTRe, on parle de bloc communal et que le bloc communal groupe les intercommunalités et les communes qui composent cette intercommunalité et qu'il n'est pas illogique que le bloc communal discute entre lui pour savoir comment il veut aménager son propre territoire. Et c'est dans ce sens de la loi que nous avons interprété le contrat que nous vous proposons dans la mesure où vous devez décider des projets ensemble sur votre propre territoire et auxquels nous donnons suite s'ils sont dans la politique départementale ou dans l'orientation de la politique départementale et de soutien que la collectivité veut apporter aux différentes collectivités au sein de ce bloc communal.

M. GEST : Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas.

Je vais juste faire une petite remarque qui m'est venue à l'esprit avec celle que vient de faire Benoît MERCUZOT, c'est que l'enveloppe qui nous a été attribuée n'a pas tenu compte de l'arrivée de six communes supplémentaires et donc évidemment nous avons aussi tenu compte de cela et les six communes supplémentaires n'ont pas bénéficié d'un quelconque projet. Donc, je suppose qu'il va y avoir un rattrapage d'une manière ou d'une autre.

M. SOMON : Non, il n'y aura pas de rattrapage, désolé !

Effectivement, c'est la loi qui a fait que les périmètres des intercommunalités ont pu être modifiés au 1^{er} janvier 2018, mais ça n'était pas de notre fait et sachant que la politique départementale sur les contrats de territoire a été adoptée en 2017, enfin même avant d'ailleurs, en 2016 pardon, on l'a débattue en 2016 pour une application en 2017, et que par conséquent naturellement les contours ne sont pas modifiés.

Et puis si je voulais être un peu taquin, on va dire ça, comme c'était pour une grande partie de mon territoire Nord-Picardie, je ne cherchais pas à me dépouiller d'une partie de mon enveloppe. Non, mais ça, c'était pour la rigolade !

Non, c'est essentiellement le fait des calendriers qui fait que naturellement il n'y aura pas de rattrapage. Je regrette qu'il y ait des modifications en cours de mandat, comme on a pu regretter la fusion des intercommunalités en cours de mandat. Il eût été plus logique qu'on attende les renouvellements des conseils municipaux pour revoir et rebattre les cartes administratives. Ça n'a pas été le cas, dont acte. Mais de la même manière, dont acte, il y avait une politique

départementale qui a été fixée fin 2016 et par conséquent elle est applicable jusqu'à la fin de ce mandat.

M. GEST : Je partage évidemment tout à fait l'observation que tu viens de faire s'agissant du changement des règles du jeu en cours de match. C'est tout à fait désagréable et ça aboutit de toute façon à des résultats qui ne sont pas à la hauteur de ce que l'on peut espérer. Mais enfin c'est comme ça, il faut faire avec les lois qui sont votées par d'honorables parlementaires.

S'il n'y a pas d'autre(s) question(s), on va passer à la signature. C'est le président du conseil départemental qui signe en premier.

M. SOMON : Écoutez, il me reste à vous remercier de votre accueil et de vous souhaiter une bonne fin de session et de séance communautaire !